



Déclaration d'un évènement

**Non-respect d'une règle générale
d'exploitation sur l'unité de production n°3**

10 juin 2025





Contexte

Le bâtiment combustible est équipé de plusieurs circuits de ventilation et de filtration de l'air, dont un qui permet d'assurer son confinement en cas de situation accidentelle.

Chronologie des faits

Le 3 juin 2025, l'unité de production n°3 est en **arrêt programmé pour maintenance**.

A 17h25, les opérateurs en salle de commandes détectent un défaut sur une vanne située sur le système de ventilation du bâtiment combustible et organisent les travaux nécessaires à sa remise en conformité avec les équipes de maintenance.

Le 4 juin, vers 8h, les analyses approfondies effectuées mettent en évidence que la vanne est en réalité bloquée en ouverture à la suite de travaux électriques. Cette position de la vanne entraîne **l'indisponibilité du système de ventilation** en cas de situation accidentelle.

Actions:

- Dès la détection de l'anomalie, toute opération de manutention du combustible a été suspendue.
- Le remplacement de la vanne a été réalisé, rendant le système complètement opérationnel le 5 juin à 16h30.

Règles d'exploitation :

Nos règles d'exploitation demandent que le circuit de ventilation soit pleinement opérationnel pour les opérations de manutention du combustible. En cas d'indisponibilité, les manutentions doivent être suspendues sous une heure.

Or, sur la période, des opérations de manutention ont été réalisées sur des durées respectives de 1h30 puis 4h.



Analyse de l'évènement et règles d'exploitation

Conséquence : Aucune conséquence réelle sur la sûreté des installations.

Les opérations de manutention du combustible se sont déroulées de manière sûre mais pendant une période d'indisponibilité non détectée du système de filtration de l'air (durée totale de 6h30).

Les conséquences potentielles sont faibles : en cas d'accident de manutention combustible dans le bâtiment combustible, le système de filtration de l'air n'aurait pas été en mesure d'assurer sa fonction telle que définie à la conception, en raison du blocage d'une vanne en position ouverte. **En cas de situation accidentelle, les systèmes de surveillance de l'activité au sein du bâtiment combustible auraient permis de détecter toute anomalie.**

Non-respect d'une règle générale d'exploitation et détection tardive : L'évènement a été déclaré le 10 juin 2025 comme évènement significatif de sûreté de niveau 1 sur l'échelle INES qui compte 7 échelons à l'ASN.

Prise en compte du retour d'expérience :

- Amélioration de la fiche de précision qui définit les cas d'indisponibilité du système de filtration de l'air pour les opérateurs.
- Modification des documents opératoires en salle de commandes permettant de renvoyer vers cette fiche de précision.
- Intégration de cet évènement en exemple concret dans les recyclages annuels de sûreté.





Des questions ?

